

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(3)

la pension du maître d'école vient par tout les ans égale selon la volonté des Regent
en argent des bois 150 écus, des bois vingt écus, jusqu'à la vente quatre écus et la soit pour échanger la dette, et ainsi que les enfants fournissent.

De quel je me suis saigné car de ma propre main jusqu'à l'année 1799

RAPPORTS ECONOMIQUES

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Communes N. 25.

en Communes.

cet un lieu isolé, hameau

de la commune d'Orsière

de la paroisse d'Orsière

de l'agence d'Orsière

de Sanörencher

de valley

elles sont toutes ensembles

n'aura point d'autres

ils sont tous proches

de 25 à 30 plus ou moins

174

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

elles sont éloignées d'une bonne lieue

a. Leurs noms.

Commaire, villes, prade sor

b. Leurs distances réciproques.

une bonne lieue

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

à lire à écrire et la vraie doctrine chrétienne

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

ont la tiens qu'en hiver, elle dure quatre mois environ

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

les livres élémentaire sont le plus en usage parce qu'on commence toujours par là

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

du mieux que faire se peut

9°. Durée de l'école chaque jour?

dure 2 heures et demie le matin et et autant le soir

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

ils sont classés

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

c'est un procureur habitant par les gens toutes les années qui le nomme chaque année

b. D'où est-il?

de commaire même.

c. Son nom

Stiennes goseph loyay

(3)

d. Son âge.

172
agés de 46 années

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

3 enfans

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis la saint martin passée

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

laboureur

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

on travaille que que petites choses entre les deux classes mais pas grand choses

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

25 à 30 plus ou moins

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

b. En été, }

on fait point en été la classe

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

il possede 300 et 20 écus petis en valides obligations qui produisent 16 écus petis par année d'intérêt.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

on donne 14 à 15 écus petis annuels = par année de rente à dessein.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il n'a un il est de mediocres valeurs

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

il n'y a qu'une de chambre matière tissière

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

personne veut la modifier

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

c'est le procureurs

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(3)

rien

il n'a rien point

il est let fondés par les gens de les gens de landreyt

rien point

de quoi je me souviens
tienne à jacob l'ovay l'ovay l'ovay

(1)

173

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Chablais N. 26

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Chable chef lieu de la commune de Bugnes

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un village où existe l'église paroissiale

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

voies

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

(ci-dessus) de la commune

d. District

De Sombremcher

e. Canton

de Vallais

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

toute la paroisse y a droit. les plus éloignées comme les plus proches peuvent la fréquenter

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Ceci m'est inconnu

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

voies ci-dessus et les enseignements des autres Regents

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

encore une fois tous les villages de la paroisse

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Tantôt plus tantôt moins selon le plus ou moins de bled d'un peuple oberré de travail dont les enfants ne sont pas exempts.